



EDITION NOVEMBRE 2020
BULLETIN MUNICIPAL
LE CLERICIEN

N° 32



LE SOMMAIRE

page	
3	EDITO - Le mot du maire et informations sur la mairie
4-5	Présentation du conseil municipal et des commissions
6	Extraits des comptes rendus de conseils
6	- 25 Mai 2020
7	- 11 Juin 2020
7	- 10 Juillet 2020
8-9	- 24 Septembre 2020
10	Etat Civil
12	Les travaux de réhabilitation de la Maison Médicale
14	Les projets d'aménagement du Cimetière
14	L'église du XIIe siècle
17	Les concours des Maisons Fleuries et Décorées
18-19	L'école
	Les associations
20	- L'AAPPMA
21	- La compagnie des Sapeurs-Pompiers
22-23	- La Farandole
24-25	- 1,2,3 Soleil
26	- L'ASC CLEREY-FRESNOY
27	- Ten&cie Country
27	- Loisirs et Détente
27	- Les Doigts Agiles
	Les brèves de l'année:
28	- Les masques et remerciements
29	- L'obus de Clérey
29	- Cyclisme
30	- La Randonnée Pédestre
30	- Le Débal-Maisons
32	- La Fête des Voisins
32	- La course VTT
32	- Le dépistage COVID
33	Nos animaux de compagnie violentés
34-35	Le SIEDMTO et la Gestion de nos déchets
36	Numéros Utiles
37	La Déclaration Préalable
38-39	Les Démarches Administratives

EDITO



Chères Clériciennes, chers Clériciens

Au mois de mars dernier, vous avez élu un nouveau conseil municipal. Au nom de ce dernier, nous nous engageons à rester à votre écoute tout au long de notre mandature afin que notre village de Clérey puisse être le plus agréable à vivre possible. La pandémie du Covid-19 frappe de nouveau. C'est pourquoi, afin de garantir la sécurité de tous, de nos amis et de nos proches, nous nous devons de respecter les gestes barrières.

Le port du masque obligatoire et la limitation du nombre de personnes dans un même endroit avec protections et distanciations doivent être respectés.

Tout d'abord, la rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre avec un total de 145 enfants inscrits, répartis dans nos six classes et leurs trois nouvelles enseignantes.

À cet instant, nous n'avons que peu de contraintes concernant la pandémie, et nos élèves se sont bien adaptés à la situation. J'en profite également pour demander aux parents se rendant à l'école en voiture, de ne pas rouler trop vite et de se garer correctement aux alentours, sans gêner la circulation. Ceci, afin de respecter le code de la route et de préserver la sécurité de nos enfants.

Concernant les travaux de la maison médicale, ces derniers avancent à bon rythme et l'établissement devrait être opérationnel avant la fin de l'année. Nous y accueillerons le Docteur RICHER ainsi qu'un jeune médecin. Je tiens personnellement et au nom de ses patients à remercier vivement le docteur de notre village ayant décidé de poursuivre l'exercice de sa profession, malgré la volonté de prendre sa retraite.

Pour clôturer le sujet des projets de constructions actuelles, votre conseil municipal a initié les démarches et posé les jalons de notre futur centre de loisirs. Nous espérons pouvoir commencer les travaux vers la fin du 1er trimestre 2021.

Enfin, l'hiver et ses festivités approchent à grands pas. Ainsi, en dépit du contexte actuel, c'est avec optimisme que je vous souhaite à toutes et tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches tout en aspirant à une nouvelle année remplie de joie et de réconfort.

Le Maire, M. LÉCORCHÉ

Retrouvez toutes les infos sur : www.clerey.fr
et sur facebook à la page : **L'Actu Clérey**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi : de 09h00 à 12h00

Jeudi : de 09h00 à 12h00

Vendredi : de 13h30 à 17h45

Retrouvez également les permanences de M. le Maire
tous les premiers Samedis du mois, de 10h à 12h.





LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES COMMISSIONS



M. LÉCORCHÉ Jean-Pierre,
Maire



Mme CONTANT Evelyne
1ère Adjointe



M. PRÉVOT Pascal
2ème Adjoint



Mme VITALI Rachel



M. GONCALVES Jean



Mme MISSWALD Catherine



M. CALLOT Franck



Mme DEPUILLE Anaïs



M. MENNESSIER Sebastien



Mme SOTTAS Gaëlle



M. AGRAPART Thierry



Mme TESSER Charlotte



Mme GIORGETTI Coralie



M. SOMMER de LAUNAY
Geoffroy



Mme NICOLODI Julia



**Commission des fêtes/loisirs/culture/
relations avec les associations**

GONCALVES Jean
AGRAPART Thierry
GIORGETTI Coralie

Commission de la voirie et de l'environnement

CONTANT Evelyne
GONCALVES Jean
MISSWALD Catherine
CALLOT Franck
SOTTAS Gaëlle
SOMMER de LAUNAY Geoffroy

**Commission des bâtiments, de l'hygiène
et la sécurité/CAO**

4 Titulaires

PREVOT Pascal
CONTANT Evelyne
NICOLODI Julia
TESSER Charlotte

4 Suppléants

GIORGETTI Coralie
MENNESSIER Sébastien
VITALI Rachel
AGRAPART Thierry

**Commission des finances/
affaires économiques**

CONTANT Evelyne
PREVOT Pascal
VITALI Rachel
MENNESSIER Sébastien

Commission de l'entretien des locaux

CALLOT Franck
SOTTAS Gaëlle
DEPUILLE Anaïs

Commission de la Communication

GONCALVES Jean
AGRAPART Thierry
MENNESSIER Sébastien
SOTTAS Gaëlle
DEPUILLE Anaïs
NICOLODI Julia

Conseil d'Ecole

Titulaire : SOTTAS Gaëlle
Suppléant : MENNESSIER Sébastien

Responsables Salle des Fêtes

GONCALVES Jean
DEPUILLE Anaïs
LÉCORCHÉ Jean-Pierre (en cas d'absence des précédents)

**Commission du PLU/Urbanisme :
7+1 Président (Le Maire)**

CONTANT Evelyne
PREVOT Pascal
MISSWALD Catherine
MENNESSIER Sébastien
CALLOT Franck
TESSER Charlotte
NICOLODI Julia

Commission des Pâtures

AGRAPART Thierry
MENNESSIER Sébastien

Commission des services techniques

PREVOT Pascal
MISSWALD Catherine
SOMMER de LAUNAY Geoffroy

Commission des maisons fleuries et décorées

GONCALVES Jean
MISSWALD Catherine
VITALI Rachel
NICOLODI Julia
1 membre du conseil municipal de VERRIERES

**Comité Consultatif Communal des SPV
(3 titulaires-3 suppléants)**

GONCALVES Jean
MISSWALD Catherine
GIORGETTI Coralie
AGRAPART Thierry
VITALI Rachel
DEPUILLE Anaïs

Commission du Plan Communal de Sauvegarde

PREVOT Pascal
MENNESSIER Sébastien
CALLOT Franck

Commission cimetière

GONCALVES Jean
TESSER Charlotte
Membres consultatifs
ISSELIN Jean-Claude, JALOUX Patricia, PILLOT Christine



EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Installation des conseillers municipaux

Élection du maire et adjoints

M. LECORCHE et ses deux adjoints Mme CONTANT et M. PREVOT
Lecture et distribution de la Charte de l'élu local.

(article L.2122-22 du CGCT)

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.2122-17 du CGCT les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du 1er adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Mise en place de la commission des bâtiments, de l'hygiène et de la sécurité

La commission sera chargée, entre autres, de l'examen des offres dans le cadre du marché de réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale (Commission d'Appel d'Offres-CAO).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Mise en place des commissions communales.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) : proposition des personnes appelées à siéger.

Composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Désignation des délégués communaux aux comités des syndicats intercommunaux:

SYNDICAT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Départemental des eaux-SDDEA	* M. PREVOT	* M. SOMMER de LAUNAY
S.I de Gestion de la Forêt d'Aumont	* LÉCORCHÉ	* M. AGRAPART
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA)	* M. PREVOT	* M.SOMMER de LAUNAY
S.I.E.D.M.T.O (Déchets ménagers)	* Mme NICOLODI	* Mme VITALI
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	* M. LÉCORCHÉ	* Mme CONTANT

SOCIETE SPL-XDEMAT : Désignation d'un représentant : Monsieur Jean-Pierre LÉCORCHÉ.
Délégations du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du CGCT).



Indemnité de fonction du maire

avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à un montant de 40,3 % de l'IBT (l'indice brut terminal de la fonction publique) soit 1.567,43 € brut.

Indemnités de fonction des adjoints au maire avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à un montant de 10,7 % de l'IBT soit 416,17 € brut.

Renouvellement de contrats à durée déterminée

1 Adjoint technique (17H30) et 2 emplois d'ATSEM (17h30)

Désignation d'une voie et numérotation de propriétés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer la voie d'accès aux 8 lots des parcelles cadastrées section ZP 204 et 205 telles que présentées dans le permis d'aménager 010100 18 00001 :

L'Impasse de l'Aqueduc



Résultats de l'ouverture des plis d'offres pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale, présentés par l'architecte PREAUX-DETHOU le mercredi 10 juin 2020 à 17h00 à la commission des bâtiments, de l'hygiène et la sécurité.

Travaux de voirie : Réfection du Chemin du Grappin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accuse réception des différents devis. Le mieux disant étant celui de EIFFAGE pour un montant de 7.414,70 euros HT soit 8.897,64 euros TTC.

Exonération de loyers

Pour le loyer de la Maison des Assistantes Maternelle Avril, Mai et 1ère quinzaine de juin; et du loyer du Cabinet d'Infirmières pour le mois de Mai. Le conseil municipal confirme son accord pour ces exonérations exceptionnelles dans le cadre des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Divers: Création de puits - Nouvelle distribution de masques

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Election des délégués du conseil municipal pour les sénatoriales 2020

Titulaires :

Lécorché Jean-Pierre
Contant Evelyne
Prévot Pascal

Suppléants :

Misswald Catherine
Mennessier Sébastien
Depuille Anaïs

Election du correspondant défense

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des habitants aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, de nommer Madame Charlotte Tesser.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Communications du Maire:

Annulation des séances piscine de l'école

Remerciements des élèves de CE1/CE2 pour l'abonnement au site ONE qui leur a permis de faire la classe à distance; pour le gel hydroalcoolique et pour l'entretien des locaux.

Surveillance dans le bus de transport scolaire et entretien de locaux de l'école

Monsieur le Maire informe que Madame Dassonville, ayant fait valoir ses droits à la retraite, Madame Muriel Hébert a été recrutée pour assurer le poste de surveillance dans le bus de transport scolaire et d'entretien des locaux de l'école.

Rentrée scolaire: Madame Gaëlle SOTTAS fait le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'école d'où il ressort un effectif de 145 élèves (maternelle et élémentaire).

Cérémonie de remerciements aux bénévoles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la tenue le jeudi 3 septembre de la cérémonie de remerciements aux bénévoles qui ont participé à la fourniture de matériel et/ou à la confection de masques en tissus dans le cadre de la pandémie de Covid -19.

Débal'Maisons: Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements d'habitants concernant l'organisation du Débal'Maisons du dimanche 13 septembre.

Développement éolien

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux projets de développement éolien :

- 1- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques alimentée par une éolienne.
- 2- Implantation d'un champ d'éoliennes sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Considérant :

- o l'impact sur le paysage,
- o l'incertitude quant au traitement de l'ensemble des matériaux en fin de vie des matériels,
- o la problématique d'une telle structure dans le cadre de l'éventuelle adhésion de la commune au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient,

DECIDE à l'UNANIMITE de se positionner CONTRE ces deux projets.

Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public : Rue du Lac, Ruelle des Plantes, RD 671

Monsieur le Maire précise qu'une entrevue est organisée le 29 septembre prochain avec les services du SDEA afin de faire le point sur les travaux à envisager sur l'ensemble de la commune en matière de renouvellement de l'installation communale d'éclairage public étant entendu que les zones citées seront à prioriser.

Monsieur le Maire fera également le point sur les problèmes de minuterie et d'absence d'éclairage public sur différents secteurs.

Affectation des matériels à la Compagnie de Première Intervention

Le conseil municipal accepte le matériel offert par le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS): Sac de l'avant, Lot épuisement, Lot tronçonnage, lot balisage, LPPC, Lot bâchage, Lot éclairage.

Loyer du mois d'août de la Maison des Assistantes Maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la période d'inactivité de l'Association Pirouette et Galipette - Maison d'Assistantes Maternelles sur le mois d'août, DECIDE de ne pas réclamer le loyer du mois d'août 2020 à l'association du fait de la fermeture de la structure à cette période.

Loyers du Cabinet d'Infirmières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant le désagrément créé par le déménagement du Cabinet d'Infirmières à la demande de la commune en accord avec les intéressées pendant la période des travaux dans les locaux que le cabinet occupait au 11 Bis Rue de l'Eglise,

- DECIDE de ne pas réclamer le loyer des mois de juillet à décembre 2020 au Cabinet d'Infirmières.



Projet de création d'un bâtiment devant accueillir le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan du projet du bâtiment devant accueillir le Centre de Loisirs. Le bâtiment serait d'une superficie de 282 m² avec une surface supplémentaire de préau de 75m². Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2021.

Désignation d'un agent délégué du Comité National d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DESIGNE :

- Monsieur Jean-Pierre Lécorché, délégué des élus
- Madame Fanny Liégeois, déléguée des agents.

Bilans financiers des mois de mai, juin et juillet du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bilans financiers du CLSH pour les mois de mai, juin/juillet 2020 d'où il ressort, du fait de la période de confinement, de la fermeture des classes et de l'application du protocole sanitaire dans le cadre de la pandémie de la Covid 19, une perte financière de 1.031,96 euros en mai et de 1.213,01 euros en juin/juillet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE le versement à La Farandole, structure gérant le CLSH, d'une subvention exceptionnelle de 2.244,97 euros couvrant l'ensemble de ces pertes financières.

Travaux de voirie Rue du Grappin :

- Demande de fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole
 - sollicite un fonds de concours auprès de TCM
 - sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide demandée.
- (photos des travaux réalisés ci contre)



Vote des subventions communales 2020

- La protection civile de Troyes	100,00 €
- La prévention routière	100,00 €
- Handi Sport	100,00 €
- Parents d'élèves de Lusigny	200,00 €
- Le Beau Toquat	300,00 €
- Croix Rouge Française	150,00 €
- Association Loisirs et Détente	400,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	2.000,00 €
- ADMR de l'Aube	300,00 €
- AFR Clérey-Fresnoy	5.000,00 €
- Asso Jeunes Pompiers Bar-sur-Seine	250,00 €
- Asso Sportive et Culturelle Fresnoy-Clérey	550,00 €
- CFA Pont Sainte Marie	130,00 €
- Fondation du Patrimoine (cotisation)	100,00 €

Recours à un agent contractuel afin de pallier un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal adopte la proposition de l'autorité territoriale de créer un emploi non permanent, à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires (soit 6/35e), à compter du 28 septembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020.



ETAT CIVIL



Toutes nos félicitations aux parents et aux jeunes mariés

NAISSANCES

- 24/01/2020 LOGEAN Lilian, Claude, Jean-Pierre
- 18/04/2020 BIDAUT Azilys, Françoise, Marie-Claire
- 25/06/2020 THIONE TOYE Jahyan, Thierry, Dominique
- 06/08/2020 PAULIN Iris, Andrée
- 26/08/2020 LAZARRE Victoire, Ambre, Eléanore

MARIAGE

- 05/09/2020 KOST François, Albert, Auguste et GERARD Corinne, Magaly, Sandrine



DÉCÈS

- 05/02/2020 UZANU Alain
- 18/02/2020 REITH Jacques, Daniel, Marcel
- 03/05/2020 SZARKA Béla, Pal
- 08/06/2020 SCHROPF Thérèse, Marie
- 14/06/2020 LÉCORCHÉ Francis, Maurice
- 25/06/2020 COLSON Jacky, Pierre, Roger
- 11/07/2020 AGRAPART Philippe, Jacques, Marie
- 04/09/2020 PIGNEROL Philippe, Pierre

Nous présentons nos sincères condoléances à toutes ces familles.



SARL Bruno ROSTE

03 25 46 06 15

BRUNO.ROSTE@WANADOO.FR

WWW.BRUNO-ROSTE.COM

31 RUE DES DEUX CHÂTEAUX
10270 FRESNOY LE CHÂTEAU

RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI
MAÇONNERIE TRADITIONNELLE
BÉTON DE CHANVRE
ESCALIER SUR VOÛTE SARRASINE
AGRANDISSEMENT
SIRET : 401 133 004 00010
APE 4399C

Transport de malades assis
Commune de stationnement :

TAXIS CLEREY VERRIERES VILLEMoyENNE

06.89.09.01.14

charlottetesser@yahoo.fr
siret : 477 504 054 00024



PLOMBERIE / CHAUFFAGE SARL TRIPOGNEY



PLOMBERIE / SANITAIRE - ENERGIE SOLAIRE
TRAITEMENT DES EAUX
AÉROTHERMIE / GEOTHERMIE

1 Chemin des Vignes - 10260 VAUDES
Tél./Fax : **03 25 80 89 23** - Mobile : **06 86 74 39 43**
ludovic@tripogney.fr



TRANSPORT TOCHTERMANN

Travaux Publics
et Particuliers
Terrassement

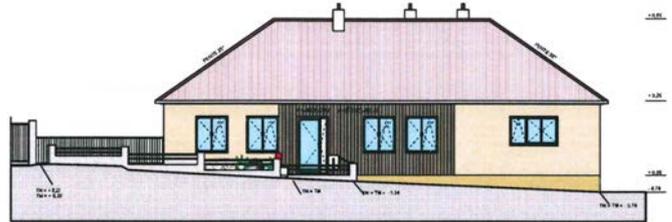
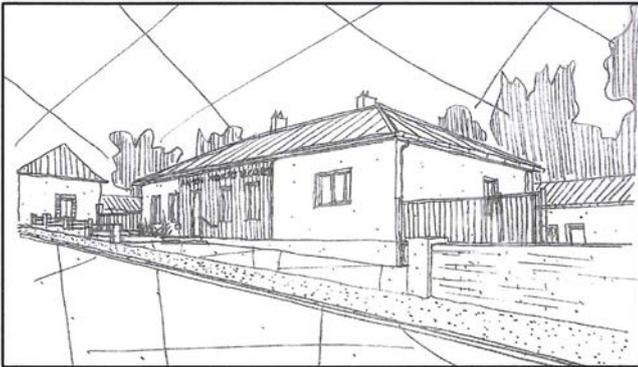
Tel: 03 25 46 00 94 - Fax: 03 25 46 03 78

Saint Aentin 10390 VERRIÈRES



TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON MEDICALE

Les entreprises retenues ont été notifiées le 2 Juillet 2020 et ont commencé les travaux fin Août par les démolitions intérieures comme vous pouvez le voir sur les photos ci-dessous. Actuellement les doublages, les nouvelles cloisons et les gaines sont posés, les finitions intérieures se poursuivent. Nous espérons une réception du bâtiment pour la fin décembre afin que les médecins puissent s'y installer pour la nouvelle année.



Mairie de CLÉREY

RÉHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EXISTANT

EN MAISON MEDICALE

13, Rue de l'église - CLÉREY

Montant global des Travaux : 220 091,74 € TTC

Maître d'Ouvrage:

Commune de Clérey
11, Rue de l'église
10390 CLÉREY

Tél.: 03 25 46 00 11



Maître d'Oeuvre:

SCP PREAUX - DETHOU
Architectes DPLG



Faubourg de Champagne
10110 BAR SUR SEINE

Contrôle Technique :  DEKRA

37 A r Bas Trévois
10000 TROYES

Tél : 03.25.75.05.47

PERMIS DE CONSTRUIRE n° : DP 1002000006

Mairie de CLÉREY - Délivré le 24/02/2020

Surface Planché PROJET : 168,90 m² Superficie du Terrain : 731 m²

Hauteur de la Construction par rapport au sol naturel 6,66 m

Lot n°1 GROS OEUVRE :	Ent. : GIANI	Tél. : 03 25 21 51 65
Lot n°2 MENUISERIE EXT ALU :	Ent. : LAMBERT	Tél. : 03 25 42 16 34
Lot n°3 ITE :	Ent. : DYBIEC - OBS	Tél. : 03 25 49 52 80
Lot n°4 PLATRERIE - FAUX PLAFOND:	Ent. : VOINCHET	Tél. : 03 51 53 58 79
Lot n°5 MENUISERIE INT :	Ent. : CHAMP. MENUISERIE	Tél. : 03 25 25 18 30
Lot n°6 ELECTRICITE VMC :	Ent. : AUBELEC	Tél. : 03 25 71 28 30
Lot n°7 PLOMBERIE CHAUFFAGE :	Ent. : TRIPOGNEY	Tél. : 03 25 80 89 23
Lot n°8 SOLS SOUPLES :	Ent. : SOLSTIS	Tél. : 03 25 71 71 20
Lot n°9 PEINTURE TENTURE :	Ent. : BROGGI	Tél. : 03 25 24 81 19
Lot n°10 MOBILIER :	Ent. : EQUIP'BURO	Tél. : 03 86 53 98 98
Lot n°11 NETTOYAGE DE LOCAUX :	Ent. : AG'NET	Tél. : 03 25 71 29 60

OBS

Bâtiment & Habitat



la passion du métier

Tél. 03 25 49 52 80

Fax 03 25 75 37 48

contact@obs-batiment-habitat.fr

www.obs-batiment-habitat.fr

DYBIEC OBS SAS

Couverture • Zinguerie • Charpente
• ITE • Maison ossature bois •
Isolation de combles

OBS PLOMBERIE SAS

Plomberie • Chauffage • Hydrocurage
Énergies renouvelables

OBS ÉTANCHÉITÉ SAS

Étanchéité • Isolation
Toit végétal

AMIANTE DÉPOSE SERVICE SAS

Désamiantage

BOULANGER - PÂTISSIER CHOCOLATIER

*Sophie et Martial
Champagne*

3, rue du Lac - 10390 CLEREY

☎ **03 25 46 00 25**





LES PROJETS D'AMENAGEMENTS DU CIMETIERE

La réalisation d'un plan du cimetière avait été débutée par la commission de l'ancien conseil municipal. Nous remercions Mme JALOUX, Mme PILLOT, M. ISSELIN et M. GONCALVES qui se sont rendus disponibles pour mener à terme ce projet en collaboration avec la nouvelle équipe. Nous aurons prochainement un plan à jour du cimetière, relevé par l'ancienne commission et dessiné par M. DAUPHIN, que nous remercions pour son aide. Nous attendons également les projets pour un second colombarium, la mise en place d'un banc au centre du cimetière pour se recueillir, ainsi que l'aménagement du bâtiment annexe au cimetière en ossuaire.

L'élaboration d'un règlement intérieur est également en cours et sera affiché dans le cimetière pour le respect des lieux.

L'EGLISE du XII^e siècle



Travaux dans l'Eglise

La rénovation des vitraux de la baie du chœur, en façade Nord, a été effectuée par l'entreprise Manufacture Vincent-Petit pour un montant de 4.722,00 € TTC. Actuellement la rénovation de l'éclairage est en cours avec la mise en place de LED dans tout l'édifice.

Un jour, une Eglise le vendredi 28 Août
Les Journées du Patrimoine les 19 et 20 Septembre

Ces deux événements n'ont malheureusement réuni que peu de public pour visiter la belle Eglise Saint-Pierre-es-Liens du XII^e siècle de Clérey, inscrite au titre des Monuments Historiques.

Cependant ces visiteurs ont eu la chance d'avoir une visite guidée avec un historique de l'Eglise et de son retable classé Monument Historique en tant qu'objet.





Pâtisserie



Cake Comedy
by Caro.

Fb: *Cake Comedy by caro*
Tel: 06 20 94 09 52
Mail:
cakecomedybycaro@gmail



LA CLÉR'HIER
chambres et table d'hôtes

ERIC ET CENDRINE GUENIN
2 RUE DU TERTRE DE LA BONDE
10390 CLÉREY
TEL : 03-25-76-00-91
PORT : 06-76-81-35-95
SITE: WWW.LACLERHIER.FR



SARL **BR2C**
ASSOCIES



RGE
QUALIBAT
EFFICACITE
ENERGETIQUE ENR

ELECTRICITE

☎ **06 12 30 66 36**

br2c-associes@hotmail.fr

FERMETURES

☎ **06 11 64 21 08**

13, rue des Peupliers - 10390 CLEREY



GRIM'S DECO
BOUTIQUE-ATELIER RELOOKING MEUBLES & OBJETS

Magalie GUILBOT
9 rue saint Pierre
10390 Clérey
06 73 29 57 38
grimsdeco@gmail.com
www.grimsdeco.fr
http://grimsdeco.canalblog.com



SARL TCL
Élagages - Abattages -
Espaces verts
Démoussages de toitures
Destructions nids "guêpes
frelons"

06.19.64.65.49 / 07.61.24.66.92
Email : tc.lobjois@hotmail.com
12 bis route de la forêt 10390 Clérey



DORE Florian
06 27 24 18 41
florian.dore@hotmail.fr

3 impasse de la noue du moulin - 10390 Clérey
Exploitant Forestier - Vente - Livraison à domicile

BOIS DE CHAUFFAGE



DIPELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Installation Neuve • Rénovation
Automatisme • Dépannage

POUGEOLLES Didier

@ dipelec.sarl@gmail.com

06 52 63 35 85
09 73 62 17 30
09 78 62 17 30

1 rue du moulin
10390 CLEREY



MAISONS FLEURIES ET DÉCORÉES

Pour cette première année de la nouvelle commission «maisons fleuries», nous nous sommes réunis et avons admiré toutes les maisons du village. Après un long après-midi le vendredi 17 Juillet 2020, nous avons pu élire les 4 maisons les mieux notées selon les critères suivants:

- La visibilité
- L'aspect général du jardin (Propreté et entretien de la pelouse, des arbres ...)
- L'ampleur et diversité du fleurissement (annuelles, vivaces ...)
- L'harmonie et équilibre des couleurs, des formes des plantes et éventuellement des contenants
- L'originalité et créativité

Carole Bernardi et Emmanuel Baujard 1

7 avenue de Bourgogne

Daniel et Mireille Canipel 2

12 rue de la Noue du Moulin

Armel et Nicole Urbain 3

11 rue de la plage

Lucien Barbier et Marie-Rachel Nicoli 4

29 avenue de Champagne



Le jury du concours des maisons décorées pour les fêtes de fin d'année passera entre le 19 et le 23 décembre.

Nous prévoyons de nouvelles visites pour l'année prochaine en Juin (ou Juillet suivant les conditions climatiques), et en Décembre. La remise des prix 2020 aura lieu pour les deux concours, lorsque les conditions sanitaires nous le permettront.





QUE S'EST IL PASSÉ À L'ÉCOLE

La Ministre des Sports écrit aux écoliers

Les élèves de Clérey et Fresnoy-le-Château profitent, grâce à la mairie et à l'association 1,2,3 Soleil, entre autres, de nombreuses activités sportives: natation, voile, cross, bal folk...

Les classes de CE1 et CE2, fortes de ces projets, se sont intéressées au parcours de Roxana Maracineanu, Ministre des Sports, nageuse, championne du monde du 200m dos, médaillée des jeux Olympiques de Sydney, titulaire de plusieurs médailles européennes. Ils lui ont écrit une lettre à travers laquelle chacun a exprimé son enthousiasme à pratiquer un sport, courrier auquel elle a répondu au mois de Juin.



Le élèves sont ravis, ils ont reçu chacun une photo dédicacée de Madame la Ministre. Quel honneur et quel bonheur !



CARRIÈRES CHAMPENOISES

CARRIÈRES - LOCATIONS - TRANSPORTS

S.A.S. au capital de 85 376€

siège Social:
47 Grande Rue
10260 VAUDES

Tél: 03.25.40.92.35

Fax: 03.25.40.71.54

e-mail: carriereschampenoises@groupebourgoin.fr



Nettoyons la Nature

Les écoliers clériciens déjà écocitoyens !!

Les 3 classes du CE1 au CM2 ont participé à l'action «Nettoyons la nature» le vendredi 25 Septembre après-midi.

Ils ont avant tout respecté les gestes barrières.

Munis de gants, chasubles et masques, ils ont fait un excellent travail d'équipe se relayant pour porter les sacs, recherchant constamment au cours de leur marche les déchets et les triant selon les critères : « plastique », « métal », « papier », « carton », « verre », « divers ».

Ils ont aussi bravé la météo, ayant eu la chance de passer entre les gouttes !



Ubiquité pour les écoliers : au cinéma, en salle et à l'écran !

Les élèves de CE1-CE2 et de CE2-CM1 sont allés vendredi 2 octobre au matin, au cinéma voir leur propre film ! Ils ont en effet participé au festival du film court organisé par la Ligue de l'enseignement durant l'année scolaire 2019-2020. Mais la covid et le confinement sont arrivés : la projection du mois de Mai a été reportée à ce vendredi 2 Octobre. Les enfants ont bien respecté les gestes barrières, sont entrés classe par classe. Et quelle émotion de se voir sur grand écran ! Tout cela a été rendu possible grâce à la Ligue de l'enseignement qui propose aux classes de participer. Ces projets sont dynamisants, hyper motivants pour les enseignants comme pour les enfants !

Les élèves ont travaillé sur quelques fables de Jean de La Fontaine. Ils les ont apprises et jouées. Ils ont créé des décors et des costumes. Une manière de rendre vivantes ces fables et de garder de beaux souvenirs !





Association de PÊCHE - L'AAPPMA DE CLÉREY

L'AAPPMA de Clérey qu'est-ce que c'est ?

C'est une association de statut particulier défini dans l'arrêté du 16 janvier 2013. Elle détient et gère les droits de pêche qu'elle acquiert, négocie, reçoit ou loue sur son domaine privé (Lieu de pêche : Vallée de Seine).

- Elle contribue à la surveillance de la pêche, participe à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, lutte contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- Elle effectue des opérations de mise en valeur du domaine piscicole (l'organisation et la promotion de la pêche de loisir, le suivi et l'évaluation des actions entreprises), favorise l'information et réalise des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques.
- Elle contribue au maintien du lieu social et intergénérationnel via des animations territorialisées permettant à la commune de renforcer son rayonnement départemental et extra départemental.

L'AAPPMA de Clérey est une association réciprocaire. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Dans chaque département, les associations agréées de pêche sont obligatoirement regroupées en une fédération départementale, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique. Cela permet la gestion et l'exploitation équilibrée des droits de pêche des membres dans le cadre des orientations départementales de gestion piscicole (droit de pêcher dans les lots des associations où la pêche est autorisée par la réglementation).

Adhérer à l'AAPPMA :

L'adhésion à l'association en qualité de membre est subordonnée aux conditions suivantes :

- acquitter la cotisation statutaire ;
- acquitter la taxe piscicole, sauf pour ceux qui l'auraient déjà acquittée dans une autre association agréée ou qui en sont légalement dispensés ;
- se conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association ;
- respecter les prescriptions législatives et réglementaires concernant l'exercice de la pêche en eau douce et se conformer à l'interdiction de commercialisation du poisson.

Nota: L'adhésion peut être refusée à toute personne ayant porté préjudice à l'association ou ayant subi une condamnation pour infraction à la législation et à la réglementation de la pêche.



Informations sur l'AAPPMA :

Président : M. Jean-François LOBJOIS

Trésorier : M. Joël ROYER

Secrétaire : M. Jérémy DEPUILLE

Site internet:

<https://www.fedepêche10.fr/aappma-clerey>



TARIFS

Carte Personne Majeure	82 €
Carte Découverte -12 ans	6 €
Carte Femme	35 €
Carte Journalière	19 €
Carte Personne Mineure	22 €
Carte Hebdomadaire	33 €
Timbre URNE	35 €
Carte Interfédérale URNE-EHGO-CHI	100 €



LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

EFFECTIFS

Lieutenant : URBAIN Marc chef de corps
 Adjudant : SAUVAGEOT François adjoint du chef de corps
 Sergent : MARCHAL Philippe
 Caporal-Chef : ISSELIN Jean-Paul
 Caporal-Chef : MARCHAL Emmanuelle
 Caporal-Chef : BILLI Frédéric
 Caporal-Chef : URBAIN Mathieu
 Première classe : VENANCY Jean
 Première classe : DELAVIGNE Hélène
 Caporal-chef : MENNERET Christophe
(double appartenance avec Fresnoy)



BILAN PROVISOIRE DES INTERVENTIONS 2020

62 interventions, réparties comme suit :

- 1 incendie,
- 2 accidents de la circulation,
- 19 secours à personnes,
- 40 opérations diverses dont 36 destructions d'insectes (frelons, bourdons, guêpes ou abeilles, quand malheureusement l'apiculteur ne peut les récupérer).

Afin de parer à toutes ces interventions, tous les pompiers du centre sont recyclés régulièrement au secours à personnes et maintiennent leurs acquis pour ce qui concerne les autres interventions. Les manoeuvres ont lieu régulièrement chaque début de mois. De plus, chaque soldat du feu est soumis périodiquement à une visite médicale.

La compagnie est disponible de façon bénévole 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en fonction de sa disponibilité professionnelle ou familiale.



PERFORMANCE SPORTIVE

Lors de notre Sainte-Barbe 2019 le colonel Marty, Directeur du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) de l'Aube a remis à Mathieu Urbain la médaille départementale des sportifs, suite à ses bons résultats en cyclisme : premier au championnat de France et premier au championnat du monde des Sapeurs-Pompiers. Bravo à Mathieu

RAPPEL

Le numéro à faire en cas d'urgence le 18. Il relaie les appels vers les pompiers volontaires de Clérey, mais également sur le centre de secours de Saint-Parres-Les-Vaudes, dont la compagnie dépend, si c'est nécessaire.





ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS La FARANDOLE



En témoigne l'activité d'automne prévue ce mercredi... La preuve en images

Christophe, dit « Nonome », l'agent municipal, nous a gentiment préparé des rondins de bois qui nous ont servi de supports.

La distribution est faite : marrons, glands, pommes de pins, graines d'érable, tout est prêt ! Les loulous sont impatients de découvrir ce que vont devenir les éléments naturels ramassés en promenade la semaine précédente...

Les grands ont déjà tellement d'idées qu'ils n'ont même pas besoin des modèles proposés par les animatrices : c'est bien plus sympa d'imaginer ensemble !

Et hop, c'est parti !!!

On tente, on met en place, on modifie...
Mais surtout on s'amuse !

UN MERCREDI D'AUTOMNE...

Depuis la rentrée, les activités fourmillent à l'accueil de loisirs La Farandole ! En effet les enfants, heureux de se retrouver après cette longue période troublée par l'arrivée du fameux vilain virus, avaient hâte de remettre en action leur imagination !





FARANDOLE

Accueil périscolaire
et de loisirs

On n'oublie pas de sourire en attendant son tour pour le collage des créations...

Patience et bonne humeur sont de rigueur !

Etes-vous prêts ?

ET VOILÀ LE RÉSULTAT !!!



Pour inscrire vos enfants, vos petits-enfants à l'accueil de loisirs (pour les mercredis et les vacances) ou à l'accueil périscolaire, rien de compliqué : la structure se trouve dans le parc de la mairie et est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Nous sommes joignables au 03 25 80 37 08 ou par mail : la_farandole@orange.fr.

A bientôt !



ASSOCIATION DES ECOLES 1, 2, 3 SOLEIL



L'association **1,2,3 Soleil** vous rappelle que les bénéfices de ses actions reviennent exclusivement aux enfants scolarisés dans notre école. Les projets qui sont proposés par l'école sont en partie financés par ces fonds.

Les enfants ont donc pu, entre autres, profiter durant la dernière année scolaire de spectacles financés en totalité par l'association **1,2,3 Soleil**.

Le bilan de l'année scolaire passée reste pourtant bien fade, les multiples annulations nous ont beaucoup attristés. Nous avons une pensée particulière pour les CM2 devenus sixième qui n'ont pu faire leur dernière fête des écoles dans notre beau parc, ainsi qu'à la petite section qui n'a pas fait sa première danse, celle qui nous émeut toujours et rend les parents si fiers. Néanmoins, nous avons assuré jusqu'en mars pour le bonheur des enfants de Clérey et de Fresnoy-le-Château, voici notre bilan :

Fin 2019, notre vente de chocolats est lancée.

Nos enfants passent les commandes avec de plus en plus de savoir-faire. Livrés mi-décembre, ils ont pu ravir nos cœurs et nos papilles.

Avant les vacances de Noël, quelques-uns de nos membres ont pu remercier les enfants pour leur implication en offrant un petit chocolat à chaque élève et un petit cadeau aux meilleurs vendeurs de chaque classe. Un moment toujours plein d'émotion tant les enfants nous remercient pour notre engagement.



Mi-décembre 2019, le petit marché de Noël de nos enfants nous a permis de nous retrouver.

Autour d'un café ou d'un vin chaud, nous en avons profité pour vendre nos traditionnels sapins. Comme l'année précédente, nous ne proposons que des Nordmann. Nous avons gardé le même producteur local, ce choix du circuit court nous assure une tenue exceptionnelle. La livraison de sapins à domicile semble ravir les cléricien-ne-s qui pour un euro de plus évitent de salir la voiture.

Depuis deux ans nous vendons environ 80 sapins mais le challenge de la centaine est toujours dans nos têtes.

On compte sur vous !



Début 2020, l'Association **1,2,3 Soleil** organisait au profit des écoles de Clérey son **concours annuel de belote**. Nous avons dû le réaliser dans la salle des fêtes de Fresnoy-le-Château, étant donné que celle de Clérey était en réfection. L'ambiance, comme toujours, bon enfant a su divertir des plus jeunes aux plus anciens.

Restauration et buvette dans la salle des fêtes ont permis d'emmener les participants jusqu'au bout de la nuit. Chaque participant est reparti avec un lot. Nous remercions les commerçants pour leurs dons. Comme toujours le jambon pour les meilleurs et le sac de patates pour les derniers avec un jeu de cartes pour progresser. C'est dans cette ambiance conviviale que nous avons clos de manière précoce et involontaire notre saison.

Grâce à ces trois manifestations, nous avons presque réussi à équilibrer nos comptes.

L'argent récolté nous a permis d'offrir aux enfants de notre école :

- Le spectacle de Noël : 700 €
- Les jouets de nos meilleurs vendeurs de chocolats et les papillotes pour tous : 126 €
- Les spectacles des Trois Chardons : 450 €

Si vous souhaitez rejoindre le milieu associatif, permettre aux enfants du village de réaliser des visites diverses qui leur permettent de découvrir notre département et faire vivre notre village avec de nouvelles idées de manifestations, vous êtes les bienvenus.

Pour cela, la bonne adresse :

123soleilclereyfresnoy@gmail.com



Je ne sais pas si nous sommes fous ou de grands rêveurs mais nous espérons avoir la possibilité de vous retrouver bientôt sur nos manifestations alors à vos calendriers :

- Vente des sapins (sur commande) : 5 décembre 2020
- Concours de belote (à Clérey) : 6 février 2021
- Le vide grenier : Dimanche 28 mars 2021 dès 6h le matin.
- La fête de l'école : fin juin 2021 à 13h30.
- Le repas du 14 juillet 2021

Et tout cela pour le bonheur des enfants de Clérey et Fresnoy-le-Château !!



Football ASC CLEREY-FRESNOY

Quelques résultats de l'Equipe Séniors

COUPE ELITE

ASC 4 - 2 CONTRE ERVY LE CHATEL

MATCHS AMICAUX

ASC 3 - 3 PORTUGAIS DES CHARTREUX

ASC 3 - 2 VAUDES ANIMATION

ASC 7 - 1 ROSIERES PRES TROYES

ASC 0 - 5 CH MALGACHE 2

Stade Communal
Avenue De La Gare
10390 Clerey

Contact : Samuël MILLERET

Tél. 06 99 64 07 10

Email : footclerey@gmail.com



ASC CLEREY-FRESNOY - SAISON 2020/2021
ON RECRUTE
DEBUTANTS - JEUNES - SENIORS
DIRIGEANTS - EDUCATEURS
footclerey@gmail.com fresnoy-clerey

Des travaux ont été réalisés sur le stade notamment, le changement des cages de buts et leurs filets, mais aussi la mise en place de bancs.



A.S.C. FRESNOY CLEREY

Rencontres: Liste PDF

Compétition / Phase	Date	Rejoué / Reporté	Equipes	Buts
Departemental 2 / D2	27/09/20	15H	St Germain Amicale 1 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	04/10/20	15H	J.S. Vaudoise 2 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	11/10/20	15H	Fresnoy Clerey 1 - Ch Malgache 2	
Departemental 2 / D2	25/10/20	14H30	Pays Orient C. S.Ent 1 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	01/11/20	14H30	Fresnoy Clerey 1 - Riceys Sport 1	
Departemental 2 / D2	08/11/20	14H30	Vaudes Animation 1 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	15/11/20	14H30	Fresnoy Clerey 1 - Port Char 1	
Departemental 2 / D2	22/11/20	14H30	Bar-Sur-Aube Fc 2 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	29/11/20	14H30	Fresnoy Clerey 1 - F.C. Ervy 1	
Departemental 2 / D2	06/12/20	14H30	Fresnoy Clerey 1 - Celles/Essoyes 1	
Departemental 2 / D2	21/02/21	15H	U.S. Vendeuvre 2 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	28/02/21	15H	Fresnoy Clerey 1 - St Germain Amicale 1	
Departemental 2 / D2	14/03/21	15H	Ch Malgache 2 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	21/03/21	15H	Fresnoy Clerey 1 - Pays Orient C. S.Ent 1	
Departemental 2 / D2	28/03/21	15H	Riceys Sport 1 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	11/04/21	15H	Fresnoy Clerey 1 - Vaudes Animation 1	
Departemental 2 / D2	18/04/21	15H	Port Char 1 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	02/05/21	15H	Fresnoy Clerey 1 - Bar-Sur-Aube Fc 2	
Departemental 2 / D2	09/05/21	15H	F.C. Ervy 1 - Fresnoy Clerey 1	
Departemental 2 / D2	16/05/21	15H	Fresnoy Clerey 1 - U.S. Vendeuvre 2	
Departemental 2 / D2	30/05/21	15H	Fresnoy Clerey 1 - J.S. Vaudoise 2	
Departemental 2 / D2	06/06/21	15H	Celles/Essoyes 1 - Fresnoy Clerey 1	

AGRI-LEAD
PAYSAGISTE - FORESTIER
DIPLOME DE CROGNY

Élagage, abattage, broyages et recyclage
des déchets verts

06.46.53.50.16
10390 CLEREY
riquetforet@gmail.com siret 535 273 353

DEPAN'EXPRESS
THE
50's

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE - TUBAGE CHEMINEE - DEMOUSSAGE

03 25 41 55 55
3, chemin de la Louvière - 10390 CLEREY - chapot.laurent@9business.fr



TEN et CIE COUNTRY

Le club de danse country se réunit tous les mercredis soirs de 18h30 à 20h depuis maintenant 9 ans dans la salle des fêtes de Clérey, où nous partageons notre passion de la danse dans une ambiance très chaleureuse.

Nos cours nous sont toujours prodigués par Patrice, notre professeur bénévole.

Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter :

Patricia JALOUX au
06 67 95 57 47



Gymnastique LOISIRS ET DÉTENTE

L'association Loisirs et détente de Clérey vous propose des séances de gymnastique volontaire sous la direction de Corinne, animatrice formée aux méthodes Pilates et de Gasquet.

Les cours se font dans le respect des possibilités de chacun avec le souci d'utiliser les postures qui permettent de prendre soin de son dos et de faire un travail efficace sans dommages pour ses articulations.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous attendons les mardis (hors vacances scolaires) à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Clérey

Association LES DOIGTS AGILES

Association d'artisanat, de travaux manuels, de bricolage et d'expositions à Clérey.

Découvrir et promouvoir des activités de loisirs créatifs, par le biais d'échanges d'idées, de techniques et de savoirs faire liés aux loisirs créatifs.



Pique nique du 29 Juin 2020



ISSELIN Evelyne et Jean-Claude

80 rue de la Vallée de la Seine

10390 Clérey

Tél. 03 25 46 02 44

evelyne_isselin@yahoo.fr

° Gîte Rural à la Ferme

° Production et Vente de Jus de fruits

Pommes, Poires, Pommes/Coings

° Fabrication 100% pur fruits



LES BRÈVES DE L'ANNÉE

L'obus de Clérey...

Le 29 Juillet des ouvriers sur le chantier du futur lotissement ont alerté le Maire et les services de déminage après avoir déterré un objet ayant la forme d'un petit obus.
L'obus s'est avéré être le contrepoids d'une horloge comtoise.

Plus de peur que de mal !!



Mardi 18 Août

Pour la quatrième année consécutive, Armel Urbain, 87 ans, a relevé le défi : relier à vélo Clérey à Saulxures-sur-Moselotte, dans les Vosges, soit... 250 km !
(article de l'est Eclair du 18/08/2020)

Sur la photo de gauche à droite : Jean-Pierre Gravelle, Patrick Romano, Marc, Nicolas et Armel Urbain

Cyclisme



Institut Galatée

Esthétique - Epilation - Soins Visage et Corps -
Uva - Cadeaux



2, Avenue de la Gare
10390 CLEREY
Tel: 03 25 46 05 42

URBAIN COIFFURE

Salon de coiffure Mixte
Parfumerie



4, Avenue de la Gare
10390 CLEREY
Tel: 03 25 46 00 32

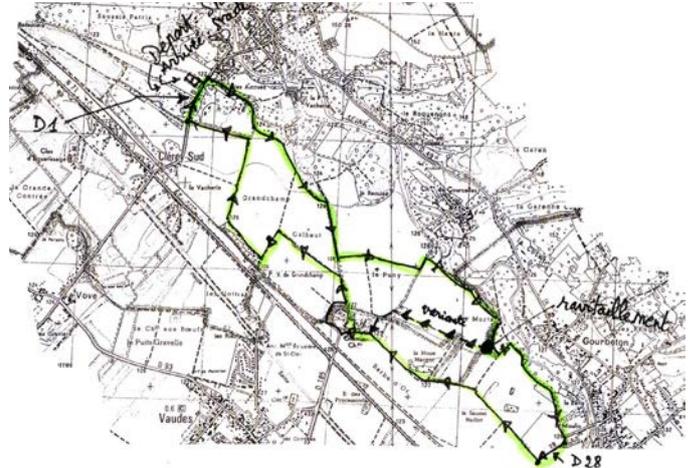


La Randonnée Pédestre

Dimanche 06 Septembre 2020

La randonnée annuelle à Clérey s'est déroulée le dimanche 6 Septembre 2020. Les marcheurs se sont donnés rendez-vous au stade pour un départ à 9h.

Deux balades possibles de 8 ou 11km à travers les chemins de Clérey. Un ravitaillement était prévu à mi-parcours pour reprendre des forces.



Dimanche 13 Septembre

Le Débal' Maisons

LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020

DÉBAL' MAISONS

À CLEREY ET FRESNOY-LE-CHATEAU

à cette occasion, chaque habitant qui le souhaite, est invité à ébaviller dans sa cour

Renseignements et inscription gratuite auprès de

POUR CLEREY Coralie GIORGETTI giorgetti.coralie@gmail.com ou 06 74 06 13 36
et Julia NICOLODI nicolodi.julia@gmail.com ou 06 84 30 49 26

POUR FRESNOY Samantha DELCOURT 07 86 63 84 76
et Fany GUILLAUME 06 62 18 27 51

Ce premier débal'maisons commun entre les communes de Clérey et Fresnoy-le-Château, a réuni 37 participants sur la commune de Clérey et 15 sur la commune de Fresnoy-le-Château. Des drapeaux ont été distribués aux inscrits pour le repérage des maisons dans le village et ont été récupérés afin d'être réutilisés l'année prochaine.

PS: Nous avons bien pris note des problèmes de communication/organisation et nous promettons de faire mieux l'an prochain !!





Ensemble
RESTAURONS L'AVENIR

Domaine de Fontaine-lez-Luyères
63, rue des Sources
10150 Charmont-sous-Barbuise

EIRL

MATHIEU BATY

ARCHITECTE DU PATRIMOINE

Tel portable : 06.98.03.58.39

Tel fixe : 03.25.80.22.21

email : mathieu-baty@mathieu-baty.fr

Site web : www.mathieu-baty.fr



MAÇONNERIE GÉNÉRALE

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

PAVAGE



LA QUALITÉ TOUT SIMPLEMENT !

AU BOULOT !

07 72 28 79 64

www.drsbatiment.fr

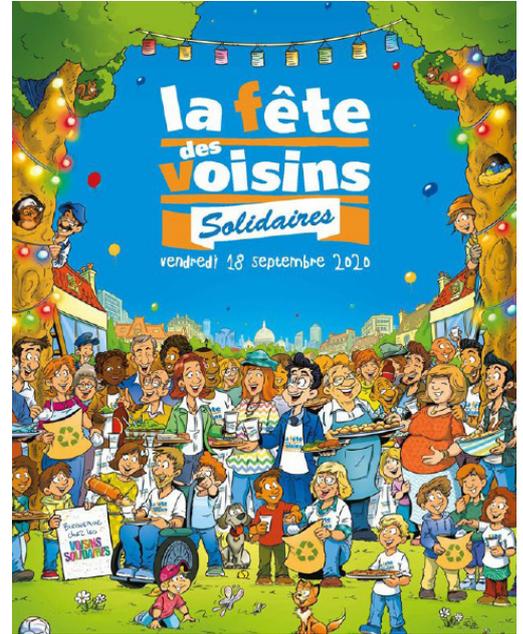
f Instagram in



vendredi 18 Septembre 2020

La fête des Voisins...masqués !!

Les voisins de la Ruelle des Plantes ont su se retrouver pour cette fête annuelle des voisins. Ils se sont réunis masqués et avec les distances de sécurité pour boire un verre, faire connaissance ou se retrouver pour parler du village.



Course VTT

Samedi 03 Octobre 2020

Course VTT organisée par l'ASPTT



Jeudi 27 Août 2020

98 personnes testées

Test COVID à Clérey

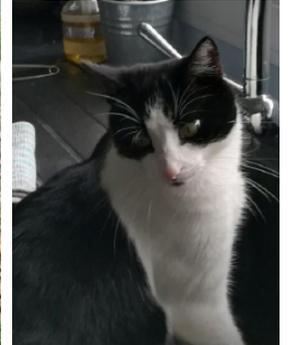




Nos ANIMAUX de compagnie violentés

Plusieurs animaux de compagnie semblent avoir été tués volontairement. Le 29 Juin, trois chats ont été empoisonnés et abandonnés dans un fossé. Le 14 Août, un jeune chat a été tué par un coup de fusil. En Mai, des coups de fusils sont entendus, un chien qui ne reviendra jamais après des semaines de recherches.

C'est un article déjà paru dans le Cléricien 2019 mais, au vu de l'actualité et de la persistance de ces actes, nous souhaitons, de nouveau, faire un petit rappel à la Loi et préciser les différentes sanctions prévues en cas de maltraitance sur des animaux.



L'Article L.211-23 Est considéré comme en état de divagation tout animal non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout animal trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout animal dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L' Article R653-1 du Code Pénal stipule que « le fait par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité... d'occasionner la mort d'un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe. »

L'amende de 3e classe est de 450 €.

L'Article 654-1 du Code Pénal rappelle que « le fait, sans nécessité, publiquement ou non, d'exercer volontairement des mauvais traitements envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

L'amende de 4e classe va jusqu' à 750 €

A notamment été considéré comme un mauvais traitement par la justice.

- Le fait de détenir des chats ou des chiens dans des conditions inadmissibles d'insalubrité et d'obscurité.

L'Article R655-1 du Code Pénal précise que « Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe. » **L'amende de 5e classe est de 1500 € (3000 € en cas de récidive).**



Ont notamment été considérés comme relevant de l'article R655-1 par la justice.

- le fait d'abattre un chat ou un chien d'un coup de fusil
- le fait d'empoisonner des chats ou des chiens.

Enfin **l'Article 521-1** du Code Pénal stipule que :

«Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de **deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.**»

Ainsi ont entre autres été considérés comme relevant de **l'article 521-1** du code pénal :

- le fait de torturer un chat ou un chien,
- le fait de mettre un chat ou un chien dans une machine à laver en fonctionnement ou dans un four à micro-onde, en entraînant ainsi la mort,
- le fait d'étrangler, de dépouiller de faire cuire et de manger un chat ou un chien.



LE SIEMTO et la gestion de nos déchets

Le Syndicat Intercommunal d'Élimination des déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Pour 2021, nous restons sur une tournée de collecte d'ordures ménagères par semaine et le tri toutes les deux semaines, suivant un calendrier qui vous sera remis fin d'année dans vos boîtes aux lettres.

Nous vous rappelons que nous bénéficions de la taxe incitative, ce qui permet de réduire nettement les coûts des déchets pour tous. En 2021, le forfait prendra en charge 12 levées par an, puis un coût pour chaque levée supplémentaire de 1,66€ pour un bac de 80 litres; 2,48€ pour 120 litres etc ...

Cela implique effectivement d'être vigilants sur le remplissage de nos bacs, qui devront attendre d'être remplis pour la levée. Un compte peut être créé sur demande au SIEDMTO qui vous donnera les informations sur votre nombre de levées.

Nous sommes une commune rurale, où la plupart des habitations possède un jardin. Nous vous conseillons donc, afin de réduire nos déchets ménagers mais également pour le bien être de votre jardin, de mettre en place des composteurs. Ce système d'élimination des déchets organiques va réduire notablement le poids et le nombre de poubelles par an. De plus, ce compost peut être réutilisé pour fertiliser vos fleurs, plantes et potager, évitant ainsi l'usage d'engrais chimiques.

Le SIEDMTO propose à ses usagers l'acquisition de **composteurs individuels**. Il est également possible d'en réaliser un soit-même.

Le composteur plastique de 400 L

Au prix de 25 €

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

(non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs)

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis.

Dimensions : L 73 x H 80 cm.

Avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Le composteur bois de 400 litres

Au prix de 31 €

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Dimension L 70 x P 81 x H 82 cm

Avec bio-seau

Le composteur bois de 570 litres

Au prix de 36 €

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Dimension L 87 x P 99 x H 82 cm.

Avec bio-seau :

En bois traité en autoclave. Montage avec tournevis et clé de 10.



RAPPEL COMPOSTE:

Tous les déchets organiques fermentescibles, c'est-à-dire les restes de repas, épluchures de légumes et de fruits (éviter les agrumes), coquilles d'œufs, fleurs fanées, marc de café, cendres (en petite quantité), tontes de gazon, feuilles d'arbres, papiers journaux humidifiés et essuie-tout, branchages broyés, sciures de bois.

Mise à disposition **GRATUITE** de broyeurs à végétaux NOUVEAU



Déchets autorisés :
Branchages, tailles de rosiers, de frambosiers, de thuyas...
Diamètre des déchets végétaux acceptés : de 10 à 45 mm

Démarche à suivre :

- Remplir une convention (disponible sur demande par courrier ou par mail) en précisant la date de mise à disposition souhaitée (48 heures maximum, en fonction de la disponibilité).
- Joindre une photocopie de pièce d'identité et une photocopie de justificatif de domicile ainsi qu'un dépôt de garantie de 420 euros restitué après l'utilisation.
 - Le broyeur sera à retirer et à rapporter dans la déchèterie la plus proche de votre domicile

Renseignements et réservation au **03 25 41 08 03**
ou par mail **siedmto@orange.fr**

Nous vous rappelons aussi que le SIEDMTO mets à disposition des **broyeurs gratuitement !!!**

Alors respectons l'arrêté départemental et arrêtons de faire des feux qui polluent l'atmosphère et embarrassent le voisin et profitons de nos branchages pour protéger nos sols, mettre dans le compost, demander leurs besoins aux agriculteurs locaux qui le recycle ou juste l'apporter facilement en déchetterie.



De la même façon, nous vous demanderons une attention particulière lors du ramassage des sacs de tri. Il est important de bien fermer vos sacs afin que la pluie ne s'infilte pas et ne mouille pas les cartons (sinon refus de recyclage) Nous vous rappelons qu'il est indispensable de bien trier afin que les sacs ne vous soient pas refusés, mais également qu'ils ne le soient pas par l'organisme de recyclage. Tous ces refus induisent des frais supplémentaires au syndicat et donc ensuite aux habitants.

Publication du 29 Octobre du SIEDTMO

« Suite à un relâchement du respect des consignes de la part des services SIEDMTO mais aussi de la part des usagers, et surtout un rappel à l'ordre des services de traitement qui accueille ces sacs, nous avons décidé de revenir aux règles strictes de tri. Pour rappel donc, sont pris dans les sacs de collecte sélective - ET UNIQUEMENT DANS DES SACS aucun bac jaune ne sera collecté pour les particuliers :

> les bouteilles et flacons en plastiques, les petits emballages cartonnés, les emballages métalliques .

Les cartons situés hors des sacs ne seront pas collectés. En cas de refus de ramassage, une étiquette « erreur de tri » sera, comme auparavant, apposée. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires»

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- En cas de doute pour effectuer le tri, pensez à consulter la réglette de tri qui est disponible sur demande au Syndicat, sur le site ou sur la page Facebook.
- Collez un «STOP PUB» afin d'éviter un surplus de papier, disponible sur demande au Syndicat.
- Certains magasins ont mis en place des points de collecte pour recycler, pensez-y ! (piles, ampoules, cartouches d'encre...).
- Lors de vos achats de mobilier, d'électroménager ou de pneumatiques neufs, le vendeur est dans l'obligation de reprendre vos anciens équipements (éco-taxe).
- Rapportez en pharmacie les médicaments non utilisés sans emballages.
- Vos vêtements, couettes, oreillers, tissus troués ou en mauvais état, dans les bennes de recyclage ou faites en dons à la SPA.
- Vos vêtements encore en bon état peuvent être donnés à différents organismes comme la Croix Rouge, Emmaus, le Foyer Aubois...

LA MÉTHODE BISOU

est une méthode pour réduire notre consommation et éviter les « achats-impulsions » en se posant 5 questions au moment de l'achat.

B comme besoin : A quel besoin cet achat répond-il? Ne serais-je pas en train de l'acheter pour me conformer à une norme sociale? Est-ce vraiment moi qui désire cet objet ou mon envie est-elle dictée par une stratégie marketing bien élaborée?

I comme immédiat : L'immédiateté est la meilleure copine de l'achat compulsif. Je me demande si mon budget peut intégrer cet achat. J'attends quelques jours avant de l'acheter (ou pas) et je réponds aux questions suivantes.

S comme semblable : Ai-je déjà un objet qui a cette utilité? Certains produits sont polyvalents (robots ménagers par exemple).

O comme origine : Qu'elle est l'origine de ce produit? A-t-il été créé dans des conditions qui me conviennent (mauvaise condition de travail du producteur, mauvais pour la santé ou pour l'environnement etc.). Les questions sur l'origine du produit est difficile car aujourd'hui nous ne savons pas comment sont fabriqués les produits et parfois nous n'avons pas d'alternatives.

U comme utile : Cet objet va-t-il m'être utile? Va-t-il apporter un confort primordial dans mon quotidien? Comment je faisais pour m'en passer avant?



Toutes petites attentions permettent de préserver l'environnement mais également de réduire les coûts pour toute notre population, Merci à vous !!

Retrouvez toutes les informations sur le site <http://www.siedmto.fr/> -- par téléphone au 03 25 41 08 03 -- la page Facebook SIEDMTO

Surtout n'hésitez pas à prendre contact avec le syndicat ou avec vos délégués SIEDMTO sur la commune de Clérey pour plus de renseignements sur le tri des déchets ou des bonnes astuces à prendre...



NUMEROS UTILES

Intoxication**LE COUPABLE PEUT SE CACHER CHEZ VOUS**

La maison et le jardin sont des univers truffés de produits, aliments, plantes, etc. potentiellement toxiques pour nos animaux de compagnie.

Connaissez-vous bien les dangers présents dans l'environnement ?

**CUISINE**

Chocolat



Pâte crue & levure



Oignon, ail & échalote



Poireau



Avocat



Raisin

SALON

Cannabis



Allume feu



Mégots de cigarettes



Alcool



Cigarette électronique

**SALLE DE BAIN & BUANDERIE**

Médicaments (ibuprofène, paracétamol, etc.)



Huiles essentielles



Cosmétiques



Détergent & lessive



Insecticide (shoot antihémurmis et traitement bois)



Solvant domestique (white spirit, dissolvant, acétone, etc.)



Piles électriques

**GARAGE**

Raticide anticoagulant



Chloroxine (souricide, taupicide)



Fouet



Désherbant & antimousse



Liquide de refroidissement (avec antigel)

**JARDIN**

Champignons



Engrais



Crapaud



Chenilles processionnaires



Plantes à bulbes



If



Laurier rose, muguet & digitale



Anti-limaces

**Ecole Élémentaire**

6 rue de l'église
03 25 46 05 06

Ecole Maternelle

8 rue de l'église
03 25 42 39 35

Cabinet d'Infirmières

11 bis rue de l'église
03 25 46 01 86

Jennifer HERBLOT

06 83 21 94 54

Pascale LECARDONNEL**Ludivine SORRIAUX****Mélanie VIREY-BERTIN****Médecin Généraliste****Dr. Olivier RICHER**

56 rue de la vallée de la Seine

03 25 46 00 12

Masseurs Kinésithérapeutes**Osthéopathes**

2 avenue de Champagne

Sophie PLISSON**Fabien GRILOT**

03 51 59 73 39

Thibault ODILLE

06 61 24 40 57

Mathieu CHABUT

06 98 62 21 98

Podologue- Pédicure**Laurence WOLF**

06 08 15 57 84

Orthophonistes**Lauriane DEREZ ROBERT****Marion ACQUERE****Charlotte CHATON**

2 avenue de Champagne

03 25 40 53 19

POMPIERS 112 ou 118**SAMU 15****POLICE 17****Gendarmerie de Bréviandes**

Rue des Ormes

03 25 83 17 50

EAUX 03 25 79 00 00**GAZ 08 00 47 33 33****Centre Anti-Poison**

03 83 32 36 36

Sida Info Service

08 00 84 08 00

Maison de la Justice et du Droit

4 rue Jaillard TROYES

03 25 83 18 90

SIEDMTO

36 rue de Varennes

Vendeuvre-sur-Barse

03 25 41 08 03

Centre Médico Social

5 bis rue de la marine

10700 Arcis-sur-Aube

03 25 37 04 77

**IMPORTANT À SAVOIR**

Prenez conseil auprès de votre vétérinaire dès la découverte de l'ingestion.
N'attendez pas l'apparition de symptômes, qui aggravent le pronostic.

LINKED BY NATURE

tvm lab
INNOVATIVE JOURNAL HEALTH



DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles où le changement de destination d'un bâtiment.

Une DP est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment ou aménagez un terrain dans les cas suivant :

- * Si vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².
Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.
- * L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda ...
- * Si vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants, par exemple : créer une ouverture (porte, fenêtre, velux), changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle, changer des volets (matériau, forme ou couleur), changer la toiture...
- * Si vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie. La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire. Attention en transformant votre garage, vous supprimez une place de stationnement.
- * Pour une nouvelle construction et indépendante du bâtiment d'habitation, cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères.
- * La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Vous installez une piscine dans le périmètre de sites patrimoniaux remarquables, aux abords d'un monument historique vous devez alors déposer une DP même si le bassin de la piscine est inférieur ou égal à 10 m².
- * Si vous installez votre caravane plus de 3 mois par an, il vous faut déposer une DP en mairie. Toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte pour calculer la période de 3 mois.
- * L'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable.
- * Pour le changement de destination qui consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment.
Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une DP est alors exigée par la mairie.
Attention en cas de changement de destination de votre construction, si vous faites des travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment, vous devez déposer une demande de permis de construire.



Avant de commencer tous travaux, renseignez-vous auprès du service urbanisme de la mairie afin de vérifier la faisabilité de votre projet et les règles à suivre dictée par le PLU (plan local d'urbanisme)

Retrouver toutes les démarches administratives, et téléchargement des formulaires sur

[HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE Un justificatif d'identité du ou des parents faisant la démarche et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement dans la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir: Attestation du médecin ou de la sage-femme; déclaration de choix de nom si les parents font cette démarche; acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance; justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu; carte d'identité des parents; livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les parents possèdent déjà un livret.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.

La personne qui déclare le décès doit se rendre en mairie avec : sa pièce d'identité si possible, le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie; tout document (si elle en possède) concernant l'identité du défunt : livret de famille, pièce d'identité, ou acte de naissance par exemple.

DEMANDE DE COPIE:

ACTE DE NAISSANCE/ MARIAGE/DÉCÈS

La demande peut être faite par courrier sur papier libre ou directement à la mairie du lieu de naissance, décès ou mariage. Selon l'acte souhaité, la demande doit comporter: la date, les noms et prénoms, dates de naissances, noms des parents..

MARIAGE

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté. Un dossier contenant certains documents obligatoires doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie. Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

Original et photocopie de la pièce d'identité; Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...); Informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité); Si le service qui détient l'acte est français, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois; Si le service qui délivre l'acte est étranger, fournir un acte de naissance de 6 mois maximum. (il n'y a pas de condition de délai si le système du pays ne prévoit pas la mise à jour des actes). Si l'un des futurs époux est sous tutelle ou curatelle, il faut fournir le justificatif de l'information de la personne chargée de la mesure de protection.

NOUVEAU LIVRET DE FAMILLE

"Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à ce qu'un second livret de famille vous soit délivré. Vous devez fournir les documents suivants :"

justificatif de l'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret, justificatif de domicile (titre de propriété, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance de loyer, d'assurance du logement, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone), et les informations concernant les actes du livret à reconstituer (nom, prénoms, date, lieu de naissance, etc).



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, en possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne. Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Attention toutes les mairies ne sont pas équipées. Quelques mairies équipées plus proches: Troyes, Saint-Julien-les-Villas, Creney-près-Troyes, Bar-sur-Seine...

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Le CERFA est disponible en Mairie ou à télécharger sur le site www.service-public.fr.

CARTE GRISE

Pour faire une carte grise vous avez le choix entre le site de l'Agence Nationale des titres de Sécurité ANTS ou un professionnel de l'automobile.

PERMIS DE CONDUIRE

En cas de perte ou de vol, la demande se fait sur le site de l'Agence Nationale des titres de Sécurité ANTS.

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Se munir de la Pièce avec la signature à légaliser et d'une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

CERFA D'URBANISME

Tous les CERFA sont disponibles en Mairie ou sur le site www.service-public.fr

INSCRIPTION DÉCHETS MÉNAGERS

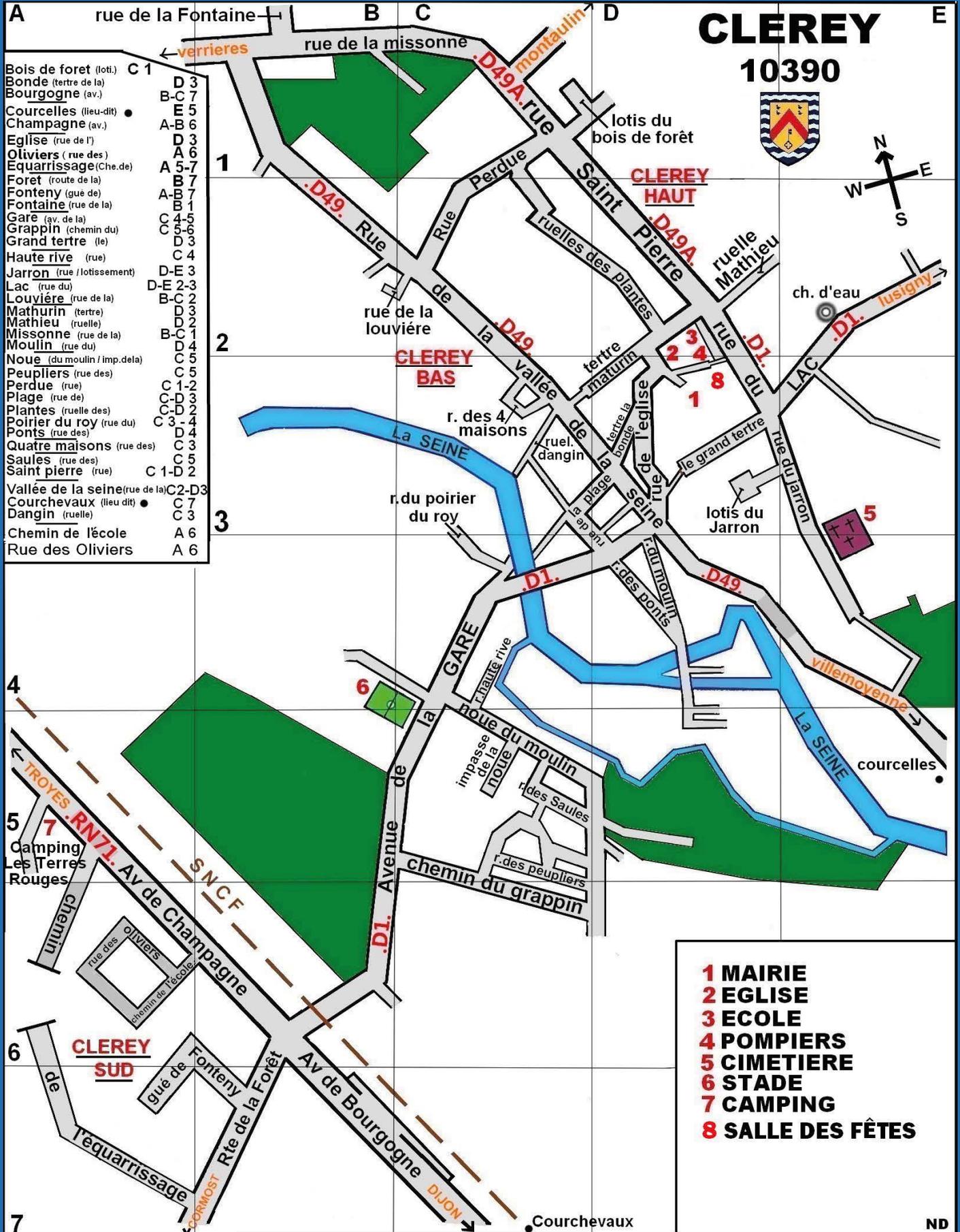
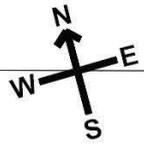
Nouvel arrivant à Clérey ou déménagement, contacter le syndicat le SIEDMTO à Vendeuvre-sur-barse.



Retrouver les détails des pièces à fournir, toutes les démarches administratives, et le téléchargement des formulaires sur [HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)

CLEREY

10390



Bois de forêt (loti.)	C 1
Bondé (tertre de la)	D 3
Bourgogne (av.)	B-C 7
Courcelles (lieu-dit)	E 5
Champagne (av.)	A-B 6
Eglise (rue de l')	D 3
Oliviers (rue des)	A 6
Equarrissage (Che.de)	A 5-7
Forêt (route de la)	B 7
Fonteny (gué de)	A-B 7
Fontaine (rue de la)	B 1
Gare (av. de la)	C 4-5
Grappin (chemin du)	C 5-6
Grand tertre (le)	D 3
Haute rive (rue)	C 4
Jarron (rue /lotissement)	D-E 3
Lac (rue du)	D-E 2-3
Louvière (rue de la)	B-C 2
Mathurin (tertre)	D 3
Mathieu (ruelle)	D 2
Missonne (rue de la)	B-C 1
Moulin (rue du)	D 4
Noue (du moulin / imp.de la)	C 5
Peupliers (rue des)	C 5
Perdue (rue)	C 1-2
Plage (rue de)	C-C 3
Plantes (ruelle des)	C-D 2
Poirier du roy (rue du)	C 3-4
Ponts (rue des)	D 4
Quatre maisons (rue des)	C 3
Saules (rue des)	C 5
Saint pierre (rue)	C 1-D 2
Vallée de la seine (rue de la)	C 2-D 3
Courchevaux (lieu dit)	C 7
Dangin (ruelle)	C 3
Chemin de l'école	A 6
Rue des Oliviers	A 6

- 1 MAIRIE**
- 2 EGLISE**
- 3 ECOLE**
- 4 POMPIERS**
- 5 CIMETIERE**
- 6 STADE**
- 7 CAMPING**
- 8 SALLE DES FÊTES**